

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	7
PRÉFACE	11
Maria ANDRIANI KOSTOPOULOU	
AVANT-PROPOS.....	15
Anna MATTEOLI, Julie MATTIUSI et Delphine PORCHERON	
<i>PROPOS INTRODUCTIFS :</i>	
<i>VIOLENCES DE GENRE ET TRANSFORMATION DU DROIT :</i>	
<i>UNE LECTURE EN CONTEXTE.....</i>	17
Pascale VIELLE	
INTRODUCTION	17
I. GENÈSE ET INSTITUTIONNALISATION DU DROIT DES VIOLENCES DE GENRE	18
A. <i>Du privé au politique : fondations théoriques et militantes (1970-1990)</i>	18
B. <i>De la diversification à l'institutionnalisation (1990-2017)</i>	20
C. <i>Depuis 2017 : #MeToo et la globalisation des mobilisations.....</i>	21
II. LES VIOLENCES DE GENRE À L'ÉPREUVE DU DROIT EN CONTEXTE	23
A. <i>Pluralisme juridique</i>	23
B. <i>Internormativité institutionnelle</i>	25
C. <i>Internormativité culturelle.....</i>	28
CONCLUSION.....	30

PARTIE I
L'INFLUENCE DES DROITS EUROPÉENS

CHAPITRE 1
LE DROIT DU CONSEIL DE L'EUROPE

<i>LA CONVENTION D'ISTANBUL (VUE DEPUIS LA FRANCE).....</i>	37
---	----

Marc PICHARD

I. LA CONVENTION EN THÉORIE	38
A. <i>Les ambitions normatives</i>	39
B. <i>Les choix conceptuels</i>	41
II. LA CONVENTION EN PRATIQUE.....	44
A. <i>La Convention d'Istanbul dans la fabrication de la loi française</i>	44
B. <i>La Convention d'Istanbul dans les décisions des juridictions françaises</i>	50

<i>LES CLAIRS-OBSCURS DE L'INVOCABILITÉ DE LA CONVENTION D'ISTANBUL DEVANT LES JURIDICTIONS ORDINAIRES</i>	57
--	----

Christos GIANNOPOULOS

I. UNE RÉCEPTION HÉSITANTE : ENTRE REPLI JURIDICTIONNEL ET OUVERTURE PRUDENTE	60
A. <i>La frilosité persistance des juridictions face à la reconnaissance de l'effet direct</i>	60
B. <i>La réception de la Convention d'Istanbul comme référentiel interprétatif</i>	62
II. UN POTENTIEL NORMATIF ENCORE SOUS-EXPLOITÉ : VERS UNE MISE EN ŒUVRE JURIDICTIONNELLE PLUS INTÉGRÉE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL	64
A. <i>La « diligence voulue » comme instrument de systématisation judiciaire</i>	64
B. <i>La directive 2024/1385 de l'Union européenne comme vecteur de consolidation du standard de protection</i>	66

<i>LES OMBRES PORTÉES DE LA NOTION DE VICTIMISATION SECONDAIRE : LA DIVERSITÉ DES EXPÉRIENCES DES VICTIMES DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME</i>	71
--	----

Anna GLAZEWSKI

I. DIRE LA VICTIMISATION SECONDAIRE OU LA RESENTIR : LE DESTIN PARFOIS INCERTAIN DES GRIEFS SOULEVÉS PAR LES REQUÉRANTES	72
A. <i>Mère « non-coopérative » avec la justice dans le contexte de violences domestiques : violation du droit au respect de la vie familiale plutôt que victimisation secondaire</i>	73
B. <i>La victimisation secondaire dénoncée par la Cour en l'absence de grief explicitement formulé sur le terrain de la victimisation secondaire</i>	75
II. LA VICTIMISATION SECONDAIRE : UNE EXPÉRIENCE POUVANT S'AVÉRER DISCRIMINATOIRE	77
III. LA VICTIMISATION SECONDAIRE À L'ÉCHELLE COLLECTIVE : ÉMERGENCE DE LA NOTION DANS LE CONTENTIEUX INTERÉTATIQUE	78
CONCLUSION.....	82

CHAPITRE 2

LE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

<i>LE DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES</i>	85
--	----

Jocelyne LEBLOIS-HAPPE

I. LA PROTECTION <i>INDIRECTE</i> CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.....	87
A. <i>La protection hors du droit pénal</i>	88
1. – La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes	88
2. – La politique d'asile de l'Union européenne.....	89
B. <i>La protection par le droit pénal</i>	90
1. – La reconnaissance mutuelle en matière pénale	90
2. – L'harmonisation des législations pénales.....	91

II. LA PROTECTION <i>DIRECTE</i> CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES.....	92
A. <i>L'harmonisation de la définition et de la sanction de certaines formes de violences envers les femmes</i>	94
1. – La diversité des comportements visés.....	95
a. <i>Les faits concernés</i>	95
b. <i>Les modalités de l'incrimination</i>	95
2. – L'exclusion du viol.....	96
B. <i>L'harmonisation de la protection des victimes au niveau européen</i>	97
1. – Les victimes avérées.....	97
2. – Les victimes potentielles	98

PARTIE II APPROCHES THÉMATIQUES ET TRANSVERSALES

CHAPITRE 1 LES VIOLENCES SEXUELLES

<i>VIOLENCE SEXUELLE À L'ÉGARD DES FEMMES DANS LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME</i>	103
Katerina SIMACKOVA	
INTRODUCTION	103
I. LA RÉACTION INSUFFISANTE DES ÉTATS FACE AUX ACTES SEXUELS NON CONSENTIS	105
II. L'INSUFFISANCE DES SANCTIONS.....	109
III. L'ASPECT DISCRIMINATOIRE DE LA RÉPONSE INSUFFISANTE DES ÉTATS À LA VIOLENCE SEXUELLE.....	110
IV. LA DÉFINITION DU VIOL.....	112
V. LES PREMIERS ARRÊTS DE LA COUR SUR LA VIOLENCE SEXUELLE	113
VI. OBLIGATIONS PROCÉDURALES DANS LES ENQUÊTES SUR LES INFRACTIONS SEXUELLES	114
CONCLUSION.....	116

<i>UN VIOL « À LA FRANÇAISE ? »</i>	
<i>CONFLITS DE MÉTHODE ET CONFLITS DE VALEUR SUR LA NOTION DE CONSENTEMENT</i>	119
Raphaëlle THÉRY	
I. CONFLIT DE MÉTHODES.....	122
A. <i>Via negativa v. méthode européenne : les enjeux du consentement</i>	123
B. <i>Les limites de la méthode : la portée du consentement</i>	125
II. CONFLITS DE VALEURS	129
A. <i>La valeur du consentement</i>	129
B. <i>Les limites du droit pénal</i>	132
<i>CONSENTEMENT ET VIOL, UNE QUESTION EUROPÉENNE ?</i>	137
Audrey DARSONVILLE	
I. L'INFLUENCE NORMATIVE EUROPÉENNE SUR L'APPRÉHENSION DU CONSENTEMENT	139
II. L'INFLUENCE PRÉTORIENNE EUROPÉENNE SUR L'APPRÉHENSION DU CONSENTEMENT	144
CHAPITRE 2	
LES VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES	
<i>LES RECOURS EUROPÉENS EN MATIÈRE DE VIOLENCE AU SEIN DES COUPLES</i>	151
Manuela DE RAVEL D'ESCLAPON	
I. L'ADAPTATION DU CADRE JURISPRUDENTIEL EUROPÉEN AUX VIOLENCES DOMESTIQUES	154
A. <i>L'évaluation spécifique du risque individuel</i>	154
B. <i>La particularité de l'enquête</i>	156
II. LA PERSISTANCE D'UNE APPROCHE CLASSIQUE DE LA DISCRIMINATION	159
A. <i>Le traitement de la violence domestique comme discrimination</i>	159
B. <i>Le maintien du régime probatoire ordinaire de la discrimination</i>	160

<i>LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET LES AFFAIRES RELEVANT DU DROIT DE LA FAMILLE : LES DROITS DES FEMMES ET DES ENFANTS AU REGARD DE LA CONVENTION D'ISTANBUL</i>	163
---	-----

Johanna NELLES

I. L'ABSENCE D'UNE APPROCHE COORDONNÉE ENTRE LES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION	165
II. DES LACUNES DANS L'APPRÉCIATION ET LA GESTION DES RISQUES EN SITUATION DE VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE.....	166
III. LES STÉRÉOTYPES ET PRÉJUGÉS SEXISTES AU SEIN DES TRIBUNAUX DE LA FAMILLE	167
IV. LE MANQUE DE CONSIDÉRATION POUR LE DROIT DES ENFANTS À PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISIONS.....	168
V. UN MANQUE DE FORMATION DES PROFESSIONNEL-ES IMPLIQUÉS DANS LES DÉCISIONS EN MATIÈRE DE GARDE ET DE VISITE.....	168
VI. LE MANQUE DE RESSOURCES	169
CONCLUSION.....	170

<i>L'INFLUENCE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL SUR LE DROIT FRANÇAIS DE L'ORDONNANCE DE PROTECTION</i>	171
--	-----

Laurence MAUGER-VIELPEAU

I. L'INFLUENCE NON VISIBLE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL.....	173
II. L'INFLUENCE VISIBLE DE LA CONVENTION D'ISTANBUL.....	176

<i>LES ENLÈVEMENTS INTERNATIONAUX D'ENFANTS DANS UN CONTEXTE DE VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES</i>	181
---	-----

Delphine PORCHERON

I. LES FAIBLESSES DU DISPOSITIF ACTUEL	183
A. La notion de « <i>risque grave</i> »	183
B. <i>L'encadrement strict de l'exception</i>	186
II. LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CONSIDÉRATION DE LA SITUATION DE VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES	188

A. <i>L'apport de la Convention d'Istanbul et de la directive (UE) 2024/1385</i>	189
B. <i>La mise en œuvre du règlement Bruxelles IIter</i>	190

**CHAPITRE 3
LES FEMMES MIGRANTES**

<i>L'UNION EUROPÉENNE ET LES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES : UNE ACTION À GÉOMÉTRIE VARIABLE</i>	195
--	-----

Alexandra KORSAKOFF

I. LA PROTECTION DES MIGRANTES VICTIMES DE VIOLENCE SEXISTE : UN THÈME ESSENTIEL DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE	197
A. <i>Garantir l'accès aux procédures et aux droits matériels : la prise en compte des vulnérabilités</i>	197
B. <i>Offrir un séjour protecteur : la reconnaissance de l'asile</i>	201
II. LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES PERPÉTRÉES CONTRE LES MIGRANTES : UN THÈME ÉMERGENT DE L'AGENDA EUROPÉEN.....	206
A. <i>Prévenir les violences au sein des hébergements : une évidence déçue</i>	206
B. <i>Sécuriser la prise en charge des victimes : un prérequis non acquis</i>	209

**CHAPITRE 4
LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
EN DROIT DU TRAVAIL**

<i>POUR UN DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES TRAVAILLEUSES EN DROIT DE L'UNION</i>	217
---	-----

Nicolas MOIZARD

I. L'APPRÉHENSION DES VIOLENCES À L'ÉGARD DES TRAVAILLEUSES PAR LE DROIT DE L'UNION.....	219
A. <i>L'intégration des violences à l'égard des travailleuses dans la lutte contre les discriminations entre les sexes au travail</i>	220

B. <i>L'apport de la directive 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</i>	222
II. UNE INTÉGRATION DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES TRAVAILLEUSES DANS LA PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	224
A. <i>L'apport de l'Union en matière de santé et de sécurité au travail</i>	224
B. <i>Le nécessaire approfondissement des liens entre la santé et la sécurité et la lutte contre les violences à l'égard des travailleuses</i>	227
<i>INFLUENCE DU DROIT EUROPÉEN DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES FEMMES : QUELS RAPPORTS ENTRE VIOLENCES ET DISCRIMINATIONS GENRÉES ?</i>	231
Marie MERCAT-BRUNS	
I. VIOLENCE ET DISCRIMINATIONS EN DROIT EUROPÉEN : REPENSER LA DYNAMIQUE DES CONCEPTS AU TRAVAIL ?	232
A. <i>Les corrélations entre violences genrées et discriminations au travail et la reconnaissance formelle d'une dynamique amplifiant la violation des droits humains</i>	233
B. <i>La construction historique des convergences entre violence et discrimination en droit européen et en droit français du travail : l'émergence de la notion d'environnement hostile</i>	239
II. AMBIVALENCE DU CADRE EUROPÉEN ET DE SA MISE EN ŒUVRE SUR LES VIOLENCES GENRÉES AU TRAVAIL : DES TEXTES NOUVEAUX MAIS UNE MISE EN ŒUVRE JURISPRUDENTIELLE À GÉOMÉTRIE VARIABLE	243
A. <i>Une vision contrastée : une jurisprudence timide de la CJUE sur la violence au travail, mais un accroissement des normes européennes</i>	244
B. <i>La jurisprudence de la CESDH et en droit interne</i>	249
CONCLUSION.....	251

CHAPITRE 5
LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
DANS UNE DIMENSION NUMÉRIQUE

<i>DROIT EUROPÉEN, INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET VIOLENCES CONTRE LES FEMMES</i>	255
---	-----

Anaëlle MARTIN

I. FAITS ET MÉFAITS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À L'ENCONTRE DES FEMMES	257
A. <i>La dimension sexiste du numérique et de l'IA :</i> software versus hardware	257
1. – Des biais traditionnels à l'origine des nouvelles formes de discriminations contre les femmes.....	258
2. – Des discriminations algorithmiques renforcées par l'intersectionnalité.....	260
B. <i>La dimension sexuelle de la violence numérique :</i> <i>l'impact non virtuel sur les femmes</i>	261
1. – Les nouvelles formes de violences sexuelles contre les femmes à l'heure de l'IA	261
2. – L'IA anthropomorphisée et hypersexualisée.....	263
II. LA CONTRE-ATTAQUE DE L'EUROPE SUR LE CHAMP DES VALEURS.....	264
A. <i>Une réflexion éthique et juridique en Europe :</i> <i>entre soft law et hard law</i>	264
B. <i>Les promesses de la convention-cadre et du règlement sur l'IA</i>	265
1. – La convention-cadre du Conseil de l'Europe.....	265
2. – Le règlement sur l'IA de l'Union européenne	267

<i>LE RÔLE NÉCESSAIRE DE L'EUROPE DANS LA RÉPRESSION DES CYBERVIOLENCES DE GENRE</i>	269
--	-----

Ludivine RICHEFEU

I. LA LUTTE CONTRE LES CYBERVIOLENCES SAISIE PAR L'EUROPE....	271
A. <i>Une répression par l'interprétation des textes</i>	271
B. <i>Une répression explicite des cyberviolences :</i> <i>la directive 2024/1385</i>	274

II. LA NÉCESSITÉ D'UN RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES CYBERVIOLENCES DE GENRE	276
A. <i>Les limites d'ordre substantiel</i>	277
B. <i>Les limites d'ordre procédural</i>	278